

(sur contrat, engagement sur 1 an du 1er janvier au 31 décembre 2023)

### TARIFS TTC en euros 2023 \* (taux de TVA en vigueur 10%)

MODE DE REGLEMENT	PARCELLE < 110m <sup>2</sup>	PARCELLE < 130m <sup>2</sup>	PARCELLE < 150m <sup>2</sup>	DATE DE REGLEMENT
AU MOIS	165	182	200	en début de mois par prélèvement automatique
AU TRIMESTRE	495	546	600	au 1er janvier au 1er avril au 1er juillet au 1er octobre
AU SEMESTRE	990	1092	1200	au 1er janvier au 1er juillet
A L'ANNEE	1980	2184	2400	en début d'année

#### Frais complémentaires

- ♦ Eau : 5,15 €/m<sup>3</sup>
- ♦ Electricité : 0,52 €/kw
- ♦ Remise 15 % sur la 2ème parcelle (1 seul hébergement en tout)

#### Frais de gestion :

- ♦ Règlement à l'année: 0 €
- ♦ Règlement au semestre: 10 €
- ♦ Règlement au trimestre : 15 €
- ♦ Règlement au mois ou autres: 20 €

\* Tarifs sur la base du nombre de couchages par hébergement.

Ces tarifs peuvent évoluer en fonction des contraintes économiques et de la politique commerciale